



LA LETTRE AUX RETRAITÉS

UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS CGT

Bourse du travail Emile Reboli, impasse Patrimoine 20200 Bastia

tél : 04 95 31 71 98 www.cgt-retraités-2b.fr

N° 4 – Février 2021

Actifs, retraités, tous ensemble !

Nos luttes ont pour nom solidarité

Pour les syndicats de retraités, la revalorisation des pensions de retraite de 0,4 % au 1er janvier 2021 ne suffit pas. **Ils appellent les retraités à rejoindre les mobilisations aux côtés des jeunes, des actifs et des demandeurs d'emploi.**

Nous sommes parfaitement d'accord sur des revendications communes. En tant que retraités, on se mobilise pour la revalorisation de nos pensions qui ont diminué avec l'augmentation de la CSG de 25 %, depuis l'arrivée de Mr Macron.

Même si au 1er janvier 2021, il y a eu une augmentation des pensions de base de 0,4 %, le compte n'y est pas.

Les richesses produites profitent aux actionnaires des grosses entreprises, au détriment des salariés pourtant largement acteurs et producteurs de ces mêmes richesses.

À la CGT, on estime que 300 euros d'augmentation, sont immédiatement nécessaires pour que tout le monde puisse vivre correctement.

Les pouvoirs instrumentalisent des divisions entre jeunes, actifs et retraités en les présentant comme des groupes ayant des intérêts contradictoires.

Ces grossières manoeuvres d'intimidation ne sauraient en rien occulter la réalité sociale et historique, où actifs et retraités sont liés par les principes de solidarité. **C'est pour cette raison qu'on prône un retour aux règles démocratiques de la Sécurité sociale, fondement de notre société basé justement sur l'inter-générationnel**

Les retraités dénoncent également leur difficulté à se faire entendre par les pouvoirs publics.

Avec cette pandémie comme excuse, les pouvoirs économiques et politiques assimilent les retraités à une charge sociale désignée comme un fardeau lourd à porter, alors qu'ils subissent les pires effets de la pandémie.

Ainsi, 17,5 % des décès ont eu lieu à domicile faute de moyens suffisants.

Les retraités avec la CGT, seront toujours là, combatifs, pour la revalorisation des retraites, améliorer le pouvoir d'achat, pour la défense de la sécurité sociale et des services publics.

Aucune génération ne doit être sacrifiée sur l'autel des profits !

Le logiciel ultralibéral toujours à l'oeuvre au gouvernement

Le plan de relance affiché par le gouvernement n'est en rien un plan de rupture avec les politiques de casse de l'emploi, de pression sur les salaires et sur les conditions de travail et d'affaiblissement de la protection sociale.

Il plonge une grande partie de la population et notamment la jeunesse dans la précarité et la pauvreté.

Par contre, les gagnants sont bien toujours les mêmes et ainsi les entreprises les moins touchées par la crise seront celles qui bénéficieront le plus des baisses d'impôt.

Ce constat impose de contrôler et de conditionner socialement et écologiquement les aides publiques. Il faut un véritable plan de relance combinant investissement public massif et soutien des revenus des plus fragilisés ou précaires. C'est le chemin inverse que prend ce gouvernement.

Rien pour les petits salaires, la ministre du Travail annonce, presque comme une provocation, une revalorisation du SMIC en dessous d'1% pour 2021. Ce qui fera passer le taux horaire de 10,15 à 10,25 €.

Rien non plus pour les 1ers de corvée, exposés depuis le début de la pandémie, toutes et tous devront attendre une hypothétique négociation dans leurs secteurs professionnels fin 2021.

Rien pour les soignants qui dénoncent un plan Ségur au rabais et beaucoup de professionnels oubliés. (Administratif, ouvriers, technicien etc.. qui font vivre l'hôpital)

Rien pour l'ensemble des fonctionnaires dont le point d'indice reste gelé.

Rien pour les personnels de l'éducation nationale alors que le simulacre de concertation autour d'un Grenelle de l'éducation déserté par une majorité d'organisations syndicales est au point mort.

Les chiffres sont clairs : 47% des jeunes s'inquiètent pour leur emploi et le taux de chômage des jeunes a dépassé les 20%. Le second confinement les a fait plonger dans l'extrême précarité.

Nombre d'entre elles et eux ne mangent pas à leur faim. A cela s'ajoute la difficulté de suivre les cours à distance, la peur de l'échec et une détresse psychologique forte.

Avec ses mesures insuffisantes, restrictives et incohérentes, le gouvernement sacrifie toute une génération !

Pas une journée ne se passe sans une nouvelle annonce de plan de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises ou restructurations et réductions de services. Les réformes successives, contestées fortement, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public.

Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture mais la poursuite du même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics. Nous affirmons, au contraire, que la réponse aux besoins de toute la population, l'avenir de la jeunesse et la réussite de la transition écologique imposent la **création de millions d'emplois.**

Cela passe aussi par le partage et la réduction du temps de travail.

Dans le secteur de la santé par exemple, alors que le gouvernement tergiverse sur les mesures à prendre pour éviter l'engorgement des services de réanimation, c'est 400 000 emplois à créer dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou l'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie.

Les besoins sont importants aussi dans toute la fonction publique. Il est indéniable aujourd'hui, après la pénurie de masques du printemps dernier, qu'il faut relocaliser une partie de notre production et en particulier notre industrie.

Être en capacité de produire des médicaments, du matériel médical et de protection après la période que nous traversons ne peut plus faire débat. La satisfaction de ces besoins ne peut être obtenue que par la mobilisation de toutes et tous. La CGT est prête et y appelle !

La dette, l'État, la BCE, les actionnaires et nous.

Ainsi donc, il y aurait plus de 100 économistes qui préconisent une annulation de la dette publique détenue par la BCE. Le premier commentaire qui vient à l'esprit, c'est que **la sacralisation des critères d'endettement** tant évoqués par tous les gouvernements depuis des décennies, de «gauche», comme de droite, passe définitivement pour ce qu'elle a toujours été : **une mystification à usage mensonger.**

Donc une dette peut être annulée. D'ailleurs, l'histoire économique de bien des pays le confirme.

Mais est-ce vraiment une mesure de bon sens, qui dégagerait des moyens pour les États, **pour que ceux ci investissent dans des services publics, des équipements, pour qu'ils revalorisent les salaires et les pensions, embauchent des soignants, des enseignants et des chercheurs.**

Pour la France, il s'agit d'une somme avoisinant les 650 milliards d'€. Ce qui permettrait au pays d'emprunter à des taux très bas (voire négatifs) afin de financer tout ça.

La démarche de ces économistes est louable et frappée au coin de la raison, n'en déplaise à Christine Lagarde qui, comme on s'y attendait, défend le pré carré des actionnaires spéculateurs.

Mais, pour sympathique qu'elle soit, la tribune de nos vaillants experts n'en demeure pas moins insuffisante. Car une simple annulation de dette n'empêcherait pas les gouvernements de poursuivre leur politique de l'offre toujours au nom d'une prétendue rationalité qui voudrait que les **économies budgétaires** d'aujourd'hui, pour **offrir de substantielles aides aux entreprises**, « *sont les investissements de demain et les emplois d'après demain* ».

C'est une fable qu'ils nous racontent depuis trente ou quarante ans. Le tout fondu dans le brouet idéologique du ruissellement. Qu'aucun économiste, justement, n'a jamais réussi à prouver ...

Fi donc. Merci à nos économistes rendus enfin lucides par une crise qui peine à rentrer dans les grilles de lecture de leurs modèles mathématiques désincarnés.

Cela dit, **la suite à donner à cette affaire est d'ordre social et politique.** D'abord en faisant de la BCE une **banque centrale** digne de ce nom, **soumise aux décisions d'un vrai parlement.**

Mais ce n'est pas tout, pour qu'enfin on ait des politiques publiques au service de l'intérêt commun, il faudra autre chose qu'une simple opération comptable, fut elle iconoclaste.

Il faudrait imposer **des politiques qui répondent aux besoins des populations.** Il faudrait **augmenter les salaires, les pensions, embaucher et bien payer** des médecins, des infirmières et infirmiers, des enseignants, des chercheurs, créer un pôle public de la recherche (fondamentale et appliquée), rétablir dans sa pleine capacité l'hôpital public, investir dans l'université, dans l'école, rétablir les services publics de l'énergie, de la communication, du ferroviaire, de l'habitat ... etc...etc...

Comment y parvenir ? Ben y'a pas trente six moyens ! **C'est par le rapport de force que ces conquis ont été obtenus par nos aînés. C'est par ce même rapport de force qu'il faudra les reconquérir et élargir leur champs d'application à d'autres domaines. Pour en faire des biens communs inaliénables.**

La CGT, ses militantes et militants, avec les salarié-e-s les retraité-e-s, n'ont qu'un mot à dire aux fondés de pouvoir du capital : cette crise est vôtre crise, nous n'en paierons pas un centime ; plus encore, nous exigeons que les deniers follement distribués aux grands groupes financiarisés nous soient intégralement restitués.

Quand Sanofi devient Sanofric



La voracité des actionnaires, devenue sans limite, fait que le cœur de métiers des entreprises devient secondaire et que **l'objectif principal est désormais le montant du dividende servi.**

Sinon, quelle autre explication peut-on trouver à la décision de Sanofi de supprimer 400 postes de chercheurs en pleine pandémie ?

Des difficultés financières ? Certainement pas !

L'an dernier, un rapport d'Oxfam avait pointé que Sanofi était le groupe du CAC40 qui avait distribué le plus de dividendes (48,4 milliards d'euros) sur la période 2009-2018, juste derrière Total.

Pour rappel, Sanofi a vu son bénéfice net atteindre 12,3 milliards d'euros en 2020 contre 2,8 en 2019.

Donc, des profits records (+ 340%), 4 milliards de dividendes versés à des actionnaires et 1000 suppressions d'emplois dont 400 dans la recherche ainsi que le refus d'augmenter les salaires.

Et pour couronner le tout, **pas de vaccin !**

Ce groupe, qui doit beaucoup au soutien de l'état, incarne à merveille les liens incestueux noués entre les puissances publiques et le marché capitaliste. 150 millions d'euros de crédit d'impôt recherche, 24 millions de CICE versés chaque année ne le lient à aucun devoir moral.

Le scandale Sanofi illustre la nécessité de changer le système dans le domaine de la santé, comme dans beaucoup d'autres.

La création d'un pôle public du médicament est une des réponses à apporter pour se sortir de ce gâchis sanitaire et financier.

La pandémie vient de valider, avec fracas, ce que la CGT affirme depuis longtemps :

La santé n'est pas une marchandise.

Elle doit redevenir un bien commun échappant aux logiques du marché.

C'est urgent !



**La vie,
plutôt que ...
la bourse**



Retraite, pension, allocation et minima

Régime général

Revalorisation au 1^{er} janvier 2021 : **0,4%**

1. Montant maximum à 60 ans (théorique) **1714 €** (fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale).
2. Minimum contributif : **645,50 €** Le montant est majoré si la durée de cotisation est égale ou supérieure à 120 trimestres. Montant maximum **705,36 €**
3. Majorations sans condition de ressources, 10 % pour 3 enfants au moins.
4. Majorations sous conditions :
 - pour tierce personne : **1125,29 €**
 - pour un enfant à charge : **98,33 €**

Pension des fonctionnaires

Le montant des pensions, le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève à :

1. **1187,26 €** - pour au moins 40 ans de services
2. **682,68 €** - à partir de 15 ans de service majorés de 2,5 points/an entre 15 et 30 ans de services, puis 0,5 point/an entre 30 et 39 ans de services.

Retraite du combattant

1. Valeur du point d'indice servant au calcul des pensions militaires d'invalidité (PMI), des retraites du combattant et du plafond majorable des rentes mutualistes anciens combattants au 1er janvier 2020 : **14,68 €**

Retraites complémentaires

1. **Agirc-Arrco (au 1^{er} novembre 2019)** **1,2714 €**. Le salaire de référence ou prix d'achat d'un point est de **17,3982 €** à partir du 1er janvier 2020.
(1 pt Agirc-Arrco = 1 pt Agirc déjà acquis x 0,347798289 – 1 pt Agirc-Arrco = 1 pt Arrco déjà acquis.)
2. **Ircantec (au 1er janvier 2021)** **0,48705 €**. La valeur du salaire de référence (prix d'achat d'un point de retraite) a été fixé pour l'année 2020 à **5,028 €**

Pensions de réversion. Conditions d'attribution

Régime général

1. Elle est de 54 % de la pension du conjoint décédé. Elle est sous conditions de ressources, soit depuis le 1er janvier 2021 **21 320,00 €/an** pour 1 personne **34 112,20 €/an** pour 1 ménage.
2. Montant minimum au 1er janvier 2021 **291,03 €** pour 60 trimestres validés.
3. Montant maximum au 1er janvier 2021 **925,56 €** (54 % du montant maximum de retraite).

Fonction publique : elle est égale à 50% de la pension du conjoint décédé, sans conditions de ressources

Retraites complémentaires : 60% de la retraite complémentaire du défunt, sans conditions de ressources mais avec conditions d'âge : 55 ans pour tous si le décès est survenu à compter du 1er janvier 2019 ; si le décès est survenu avant 1er janvier 2019 : 55 ans (ARRCO ; 60 ans (AGIRC)

Allocation veuvage

1. au 1er janvier 2021 : **plafond de ressources** : **2 344,92 €** / trimestre ; montant = **625,31 €**